

Lutter contre la faim : quelles priorités politiques?



Carmelina Carracillo

Octobre 2014

Pour que la Terre tourne plus JUSTE !

Avec le soutien de :



Le 16 octobre, journée mondiale de l'alimentation, E&F, en action symbolique, a déposé plusieurs milliers de pétitions et caisses de fruits bio belges - wallons et flamands issus des circuits courts- auprès des bureaux des quatre principaux partis francophones.

Peu de jours après le nouvel accord gouvernemental, c'est l'occasion de s'interroger sur l'avenir des politiques de la coopération belge en matière de lutte contre la faim ...

En cette année 2014, quasi un milliard de personnes¹ continuent à avoir faim. « FAIM » : que ce mot choquant soit progressivement remplacé (nuancé diront certains) par malnutrition, apport énergétique insuffisant, carences en micronutriments ou autre expression ne change rien. La situation reste intolérable !

L'innocence du système économique global agroalimentaire ?

Les causes générant et reproduisant cette situation pour le moins dramatique pour les populations sont connues et reconnues : c'est surtout le système global agroalimentaire socioéconomique complètement dérégulé qui est remis en question avec, pointés du doigt, les multinationales de l'agrobusiness (notamment) et les Etats qui les soutiennent².

Les observations et préoccupations d'E&F et de ses partenaires au Nord et au Sud rejoignent partiellement celles de la FAO, pour qui les causes à la faim sont qualifiées de « complexes et recouvrant plusieurs dimensions », que celles-ci soient «

immédiates » (insuffisances dans la disponibilité d'aliments sûrs, variés et nutritifs, dans l'accessibilité de ceux-ci, dans l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux soins de santé, dans l'alimentation des enfants et dans les choix alimentaires des adultes) ou bien qu'elles soient « profondes » et « englobant le contexte économique, social, politique, culturel et physique au sens large. » Dans son rapport de 2013³, la FAO affirmait déjà que « pour s'attaquer à la malnutrition, il faut adopter des mesures intégrées et intersectorielles⁴ et engager des interventions complémentaires au niveau de l'agriculture (notamment paysanne)⁵ et du système alimentaire en général, en matière de santé publique et d'éducation... »

Quel secteur privé privilégié dans les politiques de coopération ?

La logique qui sous-tend l'accord gouvernemental d'octobre 2014 en matière de politiques de coopération - restant fidèle à celle qui alimente toutes les autres mesures - va-t-elle dans le sens des observations/recommandations ci-dessus ? La coopération doit devenir « rentable ». Rentable pour qui ? On peut poser la question en toute innocence...

Le texte de l'accord est explicite : c'est le secteur privé qui doit être privilégié dans le

¹ Dans son rapport 2014, la FAO constate que 805 000 millions de personnes souffrent de faim chronique. A cela, il faut ajouter plus d'un milliard supplémentaire de personnes qui souffrent de carences alimentaires (la faim « invisible »).

² Voir les études et analyses d'E&F sur le site www.entraide.be/plaidoyer

Carracillo C., Delvaux F. (2013), L'appât du grain, l'agrobusiness : quels enjeux pour l'agriculture paysanne ?, E&F, Bruxelles.

Carracillo C., Delvaux F. (2012), Le commerce international, quels enjeux pour l'agriculture paysanne ?, E&F, Bruxelles.

Carracillo C., Delvaux F., Jabo R., Monti G. (2011), Sans terre pas d'avenir. Quels enjeux pour l'agriculture paysanne ?, E&F, Bruxelles.

³ FAO (2013), La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture.

⁴ « Une approche multisectorielle qui englobe des interventions complémentaires au niveau des systèmes alimentaires, de la santé publique et de l'éducation. Cette approche facilite par ailleurs la poursuite d'objectifs multiples, notamment l'amélioration de la nutrition, l'égalité des sexes et la durabilité environnementale. »

⁵ Parenthèse de l'auteur.

champ de la coopération. Par secteur privé, il faut entendre les entreprises belges. Lesquelles ? On sait que certaines d'entre elles sont impliquées dans la prise de contrôle de terres dans le Sud (voir à ce sujet le tableau paru dans l'étude menée par des ONG belges en 2013⁶ relayée largement par les médias belges). Mais plus spécifiquement, c'est la fameuse société parastatale BIO (Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement) qui est remise sur le devant de la scène de la coopération. Cette société est bien connue par les ONG et autres associations de la société civile belge. Plusieurs études ont en effet montré que cette société financée par la coopération belge soutenait des activités posant question notamment en matière de bonne gouvernance foncière, dont pourtant on connaît l'importance dans la lutte contre la faim.

Déjà en 2011, une étude belge avait attiré l'attention sur les pratiques de BIO, mettant en avant des incohérences en matière de soutien à l'agriculture dans une perspective de réduction de la pauvreté⁷. Au moins deux projets soutenus par cette société concernaient des investissements à large échelle pour la production d'agrocarburants (au Pérou et en Sierra Leone). Or, au Sud, on sait bien que les cultures visant la production d'agrocarburants entrent généralement en concurrence avec les cultures vivrières, qu'elles entraînent une série d'effets négatifs pour les populations locales comme une baisse des moyens de subsistance, une hausse des prix des denrées alimentaires, la contamination des

sols et des eaux par l'utilisation de produits chimiques...

L'un de ces deux projets réalisé en Sierra Leone et analysé au sein de l'étude belge de 2013⁸ signale que plusieurs impacts négatifs de l'opération ont concerné directement et indirectement la sécurité alimentaire des populations (diminution de l'accès à la nourriture, pollution des sols et des eaux, utilisation intensive des réserves d'eau, etc.), que la concertation a été insuffisante avec les populations locales, que le nombre d'emplois s'est révélé bien inférieur au chiffre promis et que les conditions de travail sont restées précaires avec un tarif horaire ridiculement bas. Dix millions d'euros ont pourtant été déboursés par la société BIO pour appuyer l'investissement de ce groupe ADDAX bioenergy pour une occupation de 20 000 hectares pour cinquante années. On se demande aussi quelle aura été la portée bénéfique pour le pays quand on sait qu'il y a eu exemption complète de taxes sur les revenus de l'entreprise pour 13 ans et exonération de taxes à l'importation et droits de douane pour l'ensemble du matériel importé⁹.

Une plus grande régulation possible ?

Cependant, il faut signaler que, suite à ces découvertes et à une pression de la société civile belge, une réforme importante de cette société a eu lieu, qui fut approuvée par le parlement fédéral belge en décembre 2013. L'accent est mis sur l'alignement des stratégies d'investissement de BIO sur celles du pays concerné, une transparence accrue facilitant le contrôle parlementaire, l'obligation de se concentrer sur les PME, une révision des mécanismes de suivi et

⁶ CNCND, 11.11.11., AEFJN, E&F, Oxfam Sol, FIAN, SOS Faim, « Ruées vers les terres : quelles complicités belges dans le nouveau far west mondial ? Les responsabilités belges dans les acquisitions de terres à l'étranger. » Bruxelles, juin 2013. P. 43.

⁷ 111111, Ondernemen tegen armoede ? Het Belgisch Investeringsfonds voor ontwikkelings landen (BIO) onder de loep, 2011

⁸ CNCND, 11.11.11., AEFJN, E&F, Oxfam Sol, FIAN, SOS Faim, « Ruées vers les terres : quelles complicités belges dans le nouveau far west mondial ? Les responsabilités belges dans les acquisitions de terres à l'étranger. » Bruxelles, juin 2013. P. 36.

⁹ Les réactions de BIO sont disponibles sur : <https://www.fian.be/inforhrque/publications/article/rappor-t-ruée-vers-la-terre-quelles>

d'évaluation quant aux effets sur l'économie locale. Pourtant, comme le signale le rapport 2014 sur l'aide belge au développement publié par 11.11.11 et le CNCD¹⁰, la finalité de rentabilité de BIO a été maintenue, posant à nouveau la contradiction entre cette exigence de rendement économique et les objectifs de développement et plus spécifiquement ceux liés au droit à l'alimentation.

Pourtant, d'autres mesures politiques sont possibles pour s'inscrire dans une logique d'éradication de la faim en s'attaquant à ses causes structurelles. Saluons au passage, même si elle est timide, cette résolution parlementaire sur l'accaparement des terres¹¹ adoptée par la Commission des relations extérieures et en plénière en 2011.

On peut aussi promouvoir davantage de cohérence par une régulation des acteurs financiers en matière d'agriculture, favoriser une progression réelle et efficace vers des investissements agricoles responsables, soutenir une bonne gouvernance foncière par la promotion d'initiatives de mise en œuvre des directives volontaires dans leur totalité, encourager les plates-formes effectives multi-acteurs et multisectorielles...

Et en Belgique aujourd'hui ?

Tout ceci entre-t-il dans la logique actuelle de l'accord gouvernemental d'octobre 2014 ? Ou celui-ci s'inscrit-il plutôt dans le modèle néolibéral dominant du « tout au Marché » qui pousse l'Etat à réduire ses dépenses publiques pour les citoyens (du Nord et du Sud) et à consacrer celles-ci aux entreprises censées apporter le progrès, l'emploi, la qualité de vie, la bonne

alimentation pour tous ? Les termes de l'accord sont magnifiquement illustratifs : d'un côté, la réduction des pays partenaires, celle du nombre d'organisations multilatérales partenaires, celle des organisations reconnues, des critères de « rentabilité » efficaces et efficaces (pour qui et pour quoi ?), etc. ; de l'autre, une promotion de l'entreprise privée, et pas nécessairement la petite exploitation familiale nécessitant services et infrastructures publics, lesquels n'ont pas pour vocation première de générer des profits pour des investisseurs étrangers, mais seulement (!) de contribuer à réduire la pauvreté et la faim. On n'ose croire que la Belgique voudrait assurer le bien-être de ses entreprises en ignorant le coût social de cette politique.

Stop au business qui fait la loi ! Priorité à l'alimentation locale ! Attention au droit à l'alimentation !

En solidarité avec les partenaires Sud, optons résolument en faveur de stratégies de souveraineté alimentaire dont les diverses mises en pratique montrent, dans les faits, qu'elles sont en mesure de contribuer à réduire la faim dans le monde....

¹⁰ CNCD, 11.11.11., L'aide belge au développement – Modernisation ou instrumentalisation ?, Rapport 2014 Bruxelles.

¹¹ Sénat belge, document législatif N°5-337/8, Résolution relative à l'accaparement des terres et à la gouvernance foncière dans les pays en développement (proposition déposée par Olga Zrihen), 26/4/2011.